



# EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

## Séance du 22 mars 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

**M. Mohamed MAHALI**

### Administrateurs en exercice : 27

**Présents : 22**

M. MAHALI	M. CARASENA	Mme JEROME	Mme SIDI DRIS
Mme BAGHDAD	Mme CASTALDO	Mme MASSI	M. SMAILI
Mme BASS	M. CAVANNA	M. MARKOVIC	Mme TOURRES
Mme BERNARDINI	M. DE GEA	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
M. BOURRELY	M. GARCIN	M. MORENO	
Mme CANTAREL	M. GILLET	M. RICHARD	

**Absents/excusés ayant donné pouvoir : 4**

Mme BELLEC	à	M. CAVANNA
M. BEN MIHOUB	à	M. MORENO

Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
Mme CHENET	à	M. MAHALI

**Absents/excusés : 1**

Mme FORTIAS

**Nombre de votants (présents + représentés) : 26**

<b>DELIBERATION 23-06</b>	<b>N° 23-06 – AUTORISATION PERMANENTE CONFEREE A LA DIRECTRICE GENERALE AUX FINS D'ESTER EN JUSTICE</b>
Autorisation permanente à la Directrice Générale aux fins d'ester en justice	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Monsieur le Président présente le rapport suivant :</p> <p>Par délibération n° 22-40, le Conseil d'Administration lors de sa séance du 28 octobre 2022 a autorisé Mme Christel MONDOLONI à ester en justice en sa qualité de Directrice Générale Adjointe chargée de l'intérim pendant l'absence de longue durée de M. Daniel NOTARI, Directeur Général, préalablement à son départ à la retraite et ce, jusqu'à la prochaine nomination aux fonctions de Directeur Général.</p> <p>Compte tenu que M. Daniel NOTARI cessera ses fonctions le 30 avril 2023 et que par délibération précédente le Conseil d'Administration a, ce jour, sur proposition du Président, procédé à la nomination de Mme Christel MONDOLONI en tant que Directrice Générale de</p>

Toulon Habitat Méditerranée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, il convient à ce titre et à compter de cette date, que l'autorisation permanente d'ester en justice soit conférée à Mme Christel MONDOLONI pour les cas suivants et ce, devant l'ensemble des juridictions, quel que soit leur degré :

- Contentieux en matière de marchés publics de travaux
- Contentieux en matière de marchés de prestations
- Contentieux pour troubles de jouissance
- Contentieux pour troubles de voisinage
- Contentieux pour impayés de loyer
- Contentieux inhérents au personnel
- Autres natures de contentieux

Un état des contentieux dans lesquels THM a été partie sera présenté annuellement pour information au Conseil d'Administration.

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,  
**Vu** la délibération n° 22-40 du CA du 28/10/2022

**Considérant** que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	26	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

**Article 1**

**CONFERE** à Madame Christel MONDOLONI l'autorisation permanente d'ester en justice pour les cas ci-dessus listés et ce, devant l'ensemble des juridictions, quel que soit leur degré.

Le Président du Conseil d'Administration,

  
CA Mohamed MAHALI